

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
Conseil municipal de la Commune de  
Challes-les-Eaux (Savoie)  
Du Mercredi 5 février 2025  
A 19 h 00**

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de février, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le trente janvier deux mille vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REMY Josette, Maire de Challes-Les-Eaux.  
Vingt-trois conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents : 21

ARSAC Thierry, BILLARD Bernard, DELACHAT Françoise, ESTEVE Patrick, FRANCONY Christophe, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCÉ Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette

Pouvoirs : 2

BERLAND Mary donne pouvoir à LOPEZ Marie-Christine  
CICERO Gilles donne pouvoir à MOREAU Vincent

Votants : 23

Madame Françoise DELACHAT est désignée comme secrétaire de séance.  
Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 janvier 2025.

**Finances (Marc RICHARD)**

**202507 Convention cadre avec les commerçants pour l'attribution de bons cadeaux aux agents de la commune**

Monsieur Marc RICHARD, Adjoint aux finances, rappelle aux élus que la commune a distribué en décembre 2023 un bon cadeau de 30 € à utiliser auprès des commerçants Challésiens participants, à tous les agents de la commune pour les fêtes de fin d'année.

Devant le succès de cette opération il a été décidé de la reconduire jusqu'à la fin du mandat.

Une convention cadre a été signée entre le CCAS de Challes-les-Eaux, la commune de Challes-les-Eaux et chaque commerçant Challésien participant.

Cette convention prévoit les modalités de remboursement suivantes : le commerçant adressera les chèques cadeaux en sa possession dûment tamponnés.

Les « Chèques Cadeaux » envoyés par le commerçant seront remboursés par mandat administratif, sous réserve de la fourniture d'un RIB avec le retour de la présente convention validée.

Le CCAS et la Commune verseront la contrepartie dans les 30 jours à compter de la réception du formulaire de remboursement, et au plus tard le 30 mai.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- D'approuver cette convention et le montant du bon cadeau de 30€ par personne,
- De reconduire cette convention avec les commerçants signataires chaque année jusqu'à la fin du mandat,
- De prévoir le montant au budget de l'année en cours.

Jean-Michel VERTHUY précise que par le biais de leurs représentants, les agents ont remercié les élus de ce bon cadeau de 30€ auprès des commerçants de la ville de Challes-les-Eaux.

### Foncier (Josette REMY)

#### 202508 Rapport annuel sur la politique foncière

En application de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire, Josette REMY, informe les conseillers municipaux de la politique foncière réalisée en 2024 :

AXE	SECTION	NUMERO	ADRESSE	SURFACE	prix acquis	prix cession	signature acte
terrain	K	1080	presbytere	1105		185 000 €	09/09/2024
Bâtiments	L	divers	buissond rond	5460		770 000 €	04/10/2024
Bâtiments	D	divers	les sétérées	5591		838 650 €	28/03/2024
voirie	M	184	les chenevies	119	1 €		09/09/2024
voirie	J	473	chemin des chassettes	46	1 €		20/10/2024
voirie	E	214	grand barberaz	168		18 300 €	11/06/2024
voirie	E	1255	grand barberaz	16	1 €		17/12/2024
	E	1266		52			
terrains	E	1268	pré carré	4	1 €		30/08/2024
	E	1263		1175			
	E	1264		40		1 €	
voirie	D	202	pré carré	83	1 €		20/10/2024
					<b>5 €</b>	<b>1 811 950 €</b>	

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la politique foncière de la commune.

### Subvention (Jean-Yves JACQUIER)

#### 202509 Demande de subvention auprès de Grand Chambéry – Fonds de concours – « Tourisme du bien-vivre » - Volet Petites boucles

Jean-Yves JACQUIER, Adjoint en charge du développement durable et du cadre de vie rappelle aux élus la réflexion sur un projet d'aménagement d'itinéraires de promenade sur la commune, pour le cadre de vie de ses habitants et dans une logique de diversification touristique.

La ville de Challes-les-Eaux constitue une porte d'entrée du territoire touristique de Chambéry Montagnes, placée sur un axe principal de l'agglomération, à l'entrée du secteur sud ; elle offre de très nombreux services aux visiteurs ou à la population communale (transports en commun, hébergement, restauration, base de loisirs, équipements sportifs, accès au réseau des pistes cyclables...). Commune du Parc Naturel régional du massif des Bauges elle constitue une connexion vallée-montagne et son identité se forge sur les activités physiques et sportives de plein-air et de nature.

La ville de Challes-les-Eaux souhaite :

- ▶ Aménager et signaler les itinéraires de promenades faciles du Mont Saint-Michel ;
- ▶ Travailler sur la valorisation de « boucles de fraîcheurs » ;
- ▶ Mettre en valeur ses patrimoines (historiques, naturels).

La CA de Grand Chambéry prévoit une dépense subventionnable maximale de 50 000€ HT ; pour un taux de subvention 50%.

L'installation de ces bancs le long des itinéraires de promenade du Mont Saint-Michel améliorera le cadre de vie de la population locale ainsi que l'accueil de touristes et complètera utilement les installations déjà mises en œuvre sur les itinéraires. L'installation de 16 bancs neufs est estimée à 17 146€ HT et le démontage de certains socles est de 4 000€ HT, soit un projet total de 21 146€ HT.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le projet d'installation de bancs le long des itinéraires de promenade
- Approuve le plan prévisionnel des travaux pour un montant de 21 146 € HT
- Demande à la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry dans le cadre du fonds de concours « tourisme du bien-vivre » - Volet petites boucles une subvention d'un montant de 10 573 € pour la réalisation de ces aménagements
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune en 2025
- Autorise Madame le maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer les documents correspondants

#### **Personnel (Jean-Michel VERTHUY)**

#### **202510 Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires**

Monsieur Jean-Michel VERTHUY, conseiller municipal en charge des ressources humaines informe l'assemblée générale

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la ville de Challes-les-Eaux des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Cdg73 propose de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande pour couvrir les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, du fait de la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public et des garanties plus sécurisées,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat dans le cadre de cette procédure, il convient de demander au Cdg73 de mener cette procédure de marché pour le compte de notre *commune*,
- que si au terme de la consultation menée par le Cdg73, les conditions financières obtenues ne sont pas satisfaisantes, la ville de Challes-les-Eaux conservera la faculté de ne pas adhérer au contrat,

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Michel VERTHUY, conseiller municipal en charge des ressources humaines et sur sa proposition,

#### **Après en avoir délibéré :**

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cdg73 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 relative au recueil des demandes des collectivités et établissements publics en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de mandater le Cdg73 aux fins de mener, pour le compte de *la commune* la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant.

DIT que 47 agents CNRACL sont employés par la ville de Challes-les-Eaux au **1<sup>er</sup> janvier 2025**. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera lancé par le Cdg73.

CHARGE Mme le Maire de transmettre au Cdg73 l'ensemble des pièces nécessaires à la formalisation de ce mandat.

**Information au Conseil municipal (Josette REMY)**

**202511 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales - marchés**

Numéro	Nature	Lancement procédure	Remise des offres	Notification	Montant HT	Montant TTC	Titulaire
2024.955.01	<b>Mission de Conception-Réalisation pour la réalisation d'un Pumptrack</b>	MAPA	02/08/2024	14/08/2024	91 235,00 €	109 482,00 €	WISE RIDE
2024.955.02	<b>Réfection de revêtements de chaussées Multisites</b>	MAPA	02/08/2024	10/09/2024	138 975,00 €	166 770,00 €	SER TPR
2024.955.03	<b>Fourniture et installation d'équipements de fitness et Basket 3X3</b>	MAPA	02/08/2024	14/08/2024	59 878,65 €	71 854,38 €	RECRE'ACTION
2025.955.01	<b>MOE - Aménagement et Rénovation énergétique de la Mairie - Aile ancienne</b>	MAPA	13/12/2024	14/01/2025	65 000,00 €	78 000,00 €	DIAGONALES ARCHITECTURE

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Prend acte du compte rendu des actes (marchés) pris en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

**202512 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales**

Service	Nom entreprise	Ville	Objet du marché	Montant € HT	TTC	Date
ST	VINCI	38434 ECHIROLLES	Remplacement du kit électrode d'allumage sur la chaudière Ecole Elémentaire	172,35 €	206,82 €	07/01/2025
ST	CERES CONTROL	73190 CHALLES LES EAUX	Contrôle équipements sportifs 2025	987,00 €	1 184,40 €	09/01/2025
ECOLE	GENERATION 5	73000 BASSENS	Fournitures 2024-2025 Classe 16	69,00 €	75,00 €	10/01/2025
COMMUNICATION	FILIP'	73000 JACOB BELLECOMBETTE	Distribution Challes infos	625,00 €	625,00 €	10/01/2025
MAIRIE	GESCIME	29200 BREST	Formation à distance logiciel GESCIME	390,00 €	468,00 €	15/01/2025
ST	HESTIA	73190 CHALLES LES EAUX	Formation incendie manipulation d'extincteurs	600,00 €	720,00 €	17/01/2025
RPE	PLU CAROLE	03120 LAPALISSE	Séance Yoga 15 mois - 3 ans	420,00 €	504,00 €	17/01/2025
ST	MJBAT73	73490 LA RAVOIRE	Intervention sur fuites du toit crèche	530,00 €	636,00 €	17/01/2025
ST	BATTERIES73	73000 CHAMBERY	Batteries GLUTTON	1 268,96 €	1 522,75 €	21/01/2025
MEDIATHEQUE	PAULETTE ET JADE COUTURE	73190 CHALLES LES EAUX	Création housses protections		350,00 €	24/01/2025
ENTRETIEN	DEPHI	73100 GRESY SUR AIX	Produits d'entretien	751,91 €	902,29 €	27/01/2025
ST	L'AGENAIS	73800 PORTE DE SAVOIE	Taille et réduction saule pleureur Parc de Triviers	750,00 €	900,00 €	28/01/2025

Convention de fourrière au forfait pour tous les animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation avec la SPA de la Savoie signée le 8 janvier 2025. La contribution s'élève à 0,85€ par habitants.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Prend acte du compte rendu des actes pris en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

**Questions diverses**

Mme le Maire donne lecture du courrier du département de la Savoie d'information sur la reconstruction du collège Edmond Rostand sur la zone des Massettes.

Mme Marie-Christine LOPEZ présente aux élus la mutuelle régionale proposée par la région AURA. La mutuelle entre nous a été choisie pour être proposée aux habitants de la région.

Le CCAS a signé ce partenariat avec la mutuelle régionale et souhaite aussi lancer une mutuelle communale, pour cela un cahier des charges est en cours de rédaction. Le souhait est de le faire le plus rapidement possible.

Mme le Maire donne des informations sur le réseau France Travail. Le slogan est « dites-le nous qu'une fois ». La personne doit s'inscrire auprès de ce service et aura accès à un parcours d'insertion ou accompagnement global en lien avec le département, avec les assistantes sociales. Tous les entrants vont aller dans ce service et l'objectif est de tous les intégrer et tous les bénéficiaires du RSA seront identifiés en 2027. L'objectif est d'accompagner les agents vers l'emploi. Cela déchargera le travail des assistantes sociales dans un 1<sup>er</sup> temps.

L'inauguration de la voiture Citiz sera prévue le 21 mars 2025.

M. Vincent MOREAU demande si la commune peut participer au financement du M. Carnaval avec un spectacle, déambuler avec des bulles.... Une personne se propose de faire ce M. Carnaval et aller sur le plan d'eau. Mme Françoise DELACHAT précise dans ce contexte que la commune peut prendre en charge un spectacle pour accompagner la déambulation du défilé des enfants avec la présence de leurs parents en sortie de fin de classes, le vendredi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Fait à Challes-les-Eaux, le 5 février 2025  
Madame le Maire,  
Josette REMY

Le Secrétaire de séance,  
Françoise DELACHAT



202507	5 février 2025	Convention cadre avec les commerçants pour l'attribution de bons cadeaux aux agents de la commune
202508	5 février 2025	Rapport annuel sur la politique foncière
202509	5 février 2025	Demande de subvention auprès de Grand Chambéry – Fonds de concours – « Tourisme du bien-vivre » - Volet Petites boucles
202510	5 février 2025	Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires
202511	5 février 2025	Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales - marchés
202512	5 février 2025	Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales